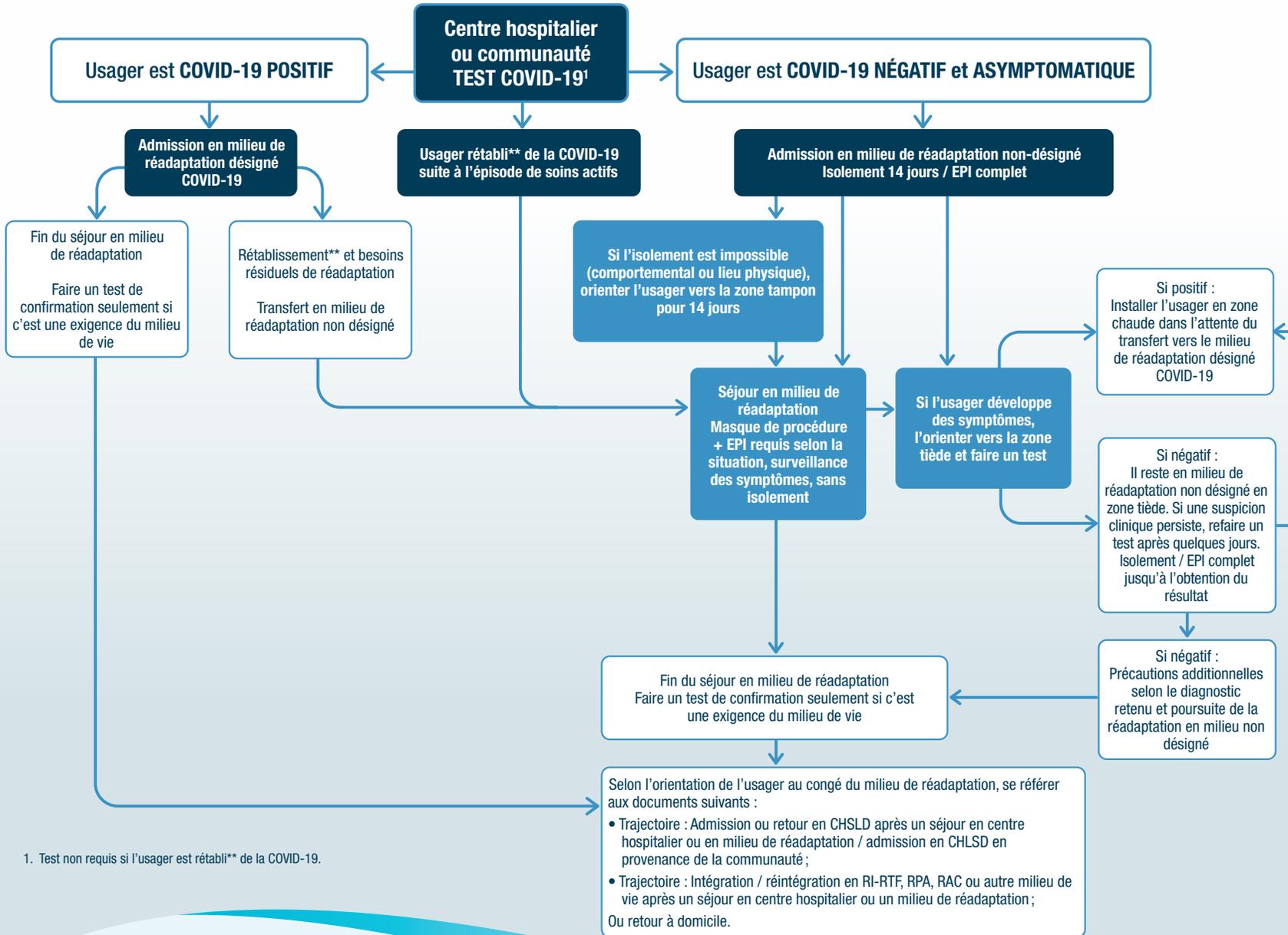


Trajectoire pour l'admission et le séjour en milieu de réadaptation désigné et non-désigné (déficience physique, santé physique et réadaptation modérée)



**Critères pour le rétablissement de la personne :

- Période d'au moins 14 jours après le début de la maladie aiguë (CIDRAP, 2020) ou 21 jours pour les usagers sous corticostéroïdes, les immunodéprimés et ceux aux soins intensifs ;
- Absence de fièvre depuis 48 heures, sans prise d'antipyrétique ;
- Absence de symptômes aigus depuis 24 heures ;
- PCR négatif sur au moins deux échantillons respiratoires consécutifs prélevés à 24 heures d'intervalle après la résolution de la maladie aiguë.

1. Test non requis si l'usager est rétabli** de la COVID-19.